



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_046-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-046 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Rodolphe GUYOT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Christophe GALAN, Armand BATTISTON, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIFE, David RESENDÉ, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE "GRANDIR" (2020-2023)

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire en charge de la Culture,

Vu de Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 22 janvier 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance du 30 janvier 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse du 13 février 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Depuis sa création, La Communauté d'agglomération du Libournais se mobilise pour faciliter l'accès à l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes en impulsant et portant des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur son territoire. Cette implication a été formalisée dès 2015 par la signature d'un CLEA (Contrat local d'éducation artistique et culturelle), puis, sur les années scolaires 2017 à 2020, par celle d'un COTEAC (Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle), « L'Art de grandir ». Ce dispositif est co-construit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Nouvelle Aquitaine), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le Conseil Départemental de la Gironde et son agence départementale l'IDDAC.

Le dispositif « L'Art de grandir » s'appuie sur les objectifs essentiels de l'éducation artistique et culturelle :

- l'accès aux œuvres, aux connaissances, aux savoirs,
- la rencontre avec des artistes et des professionnels du spectacle vivant,
- la fréquentation de lieux culturels et patrimoniaux,
- l'initiation des élèves à des pratiques artistiques,
- la formation des enseignants et animateurs petite enfance, enfance, jeunesse en matière d'éducation artistique et culturelle,
- la mobilisation et la mise en synergie des établissements scolaires, des équipements culturels de proximité, des opérateurs culturels, des secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et du secteur social ou médico-social.

Dans un esprit de complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, La Communauté d'agglomération du Libournais y a ajouté deux enjeux fondamentaux pour répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et d'équité territoriale :

- la gratuité (premier frein à la pratique culturelle),
- la proximité (en déployant les actions d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire, aussi bien en milieu urbain que rural).

En trois ans, de nombreuses actions de sensibilisation aux arts du vivant pour les plus petits et d'immersion artistique pour les plus grands ont permis de toucher plus de 8 000 enfants (du cycle 1 au CM2-ULIS-IME entre 2017 et 2019 ; du cycle 1 jusqu'au lycée depuis la rentrée de septembre 2019).

Pour les années scolaires 2020 à 2023, La Communauté d'agglomération du Libournais, avec le concours de ses partenaires institutionnels, entend poursuivre et renforcer son projet de territoire à travers la reconduction d'un deuxième COTEAC en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'enjeu de cette reconduction reste de tendre vers une généralisation de l'accompagnement aux arts et à la culture des enfants et des jeunes du territoire :

- en poursuivant la programmation de spectacles « jeune public » pour les classes de maternelle et CP,
- en diversifiant et renforçant les parcours d'éducation artistique et culturelle destinés aux classes de CM1, CM2, ULIS, IME et 6^e (dans le cadre de la liaison interdegré) avec la création d'un 5^e parcours en temps scolaire,
- en poursuivant et développant les parcours mis en œuvre dans les accueils de loisirs sans hébergement et les espaces jeunes du territoire, ainsi que les actions conduites en faveur des plus petits dans les structures concernées (RAM, crèches),
- en approfondissant les initiatives de formation dédiées aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse désirant conduire des actions dans le champ des activités artistiques et culturelles dans leurs structures.

Enfin, la reconduction du COTEAC veillera à :

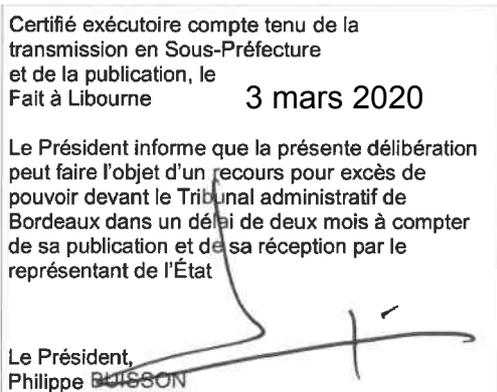
- élargir les collaborations avec l'existant culturel du territoire (les festivals, entre autres),
- diversifier le champ des disciplines artistiques (arts de l'espace, arts visuels...) lors de la conception des parcours et approfondir la transdisciplinarité,
- favoriser la construction de parcours transversaux entre les différentes politiques de La Cali (culture, patrimoine, aménagement du territoire, développement durable, environnement, actions sociales, urbanisme, transport...),
- encourager l'inclusion en permettant aux enfants et jeunes en situation de handicap de bénéficier du dispositif « L'Art de grandir ».

La signature du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle pour les années scolaires 2020 à 2023 permettra ainsi de poursuivre et amplifier les actions entreprises par La Cali, avec le concours de la DRAC Nouvelle Aquitaine, de la DSDEN de la Gironde et du Conseil Départemental de la Gironde, via son agence culturelle départementale l'IDDAC et de soutenir la présence artistique sur le territoire de La Cali.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle « L'art de grandir » avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, la DSDEN de la Gironde, le Conseil Départemental de la Gironde et l'IDDAC, pour sa mise en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais de 2020 à 2023 ou tout document afférent.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200220-2020_02_046-DE